



Regroupement familial et separation

Par **meriem94**, le **01/10/2010** à **01:19**

Bonjour, je suis une algerienne mariée a un etranger residant sur le teritoire français et ayant une carte de sejour de 10 ans. il a déposé une demande de regroupement familial, la visite du logement a etait faite (ok), j'ai etait convoqué au consulat general de france a alger pour verification, cela fait environ une année, maintenant, mon epoux a decider de nous separer, je voudrai savoir:

1- ce que cela pourrai engendrer pour moi si j'aurai a demander dans le future un visas -de tout sortes,,

2-et s'il m'est possible de demander une annulation de la procedure de regroupement familial?

3- pourra t-il avoir des problemes?,car j'ai entendu dire qu'il ne pourra pas faire de demande de regroupement familiale qu'au bout de 2 ans?

merci